



Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°2 (contrôleurs) du 09 novembre 2017 Liste d'aptitude de C en B

Madame La Présidente,

Les gouvernements changent mais la même politique destructrice des services publics demeure, elle est encore accentuée sous le gouvernement Macron.

Pour se rendre compte de cette volonté politique, il suffit de lister les mesures prises (non exhaustives) pour le budget 2018:

- Gel du point d'indice alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a chuté de 8% en 10 ans.
- Suppression de 50 000 emplois dans la Fonction Publique d'État sur la durée du quinquennat.
- Augmentation du prélèvement de la CSG avec une mesure de compensation fixe qui ne suivra donc pas les gains indiciaires futurs des agents.
- Rétablissement du jour de carence.
- Perspectives de privatisation et d'abandon de missions sous l'égide d'un comité intitulé CAP 2022 du programme Action Publique 2022 qui n'a d'autre but que d'accélérer la casse des services publics.

De surcroît, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'augmentation des retenues pour pension. Conséquence de l'annonce de ces mesures, un agent sur trois à la DGFIP était en grève lors du mouvement de mobilisation du 10 octobre dernier. Le niveau de mobilisation, très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique, témoigne d'un malaise persistant dans les services, vous ne pouvez le nier.

Loin de répondre aux inquiétudes des agents pour leur avenir, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories. L'intention serait louable, s'il n'avait d'ores et déjà décidé unilatéralement de bloquer certaines discussions. Avouez que pour dialoguer, ce ne sera pas simple...

Parallèlement, le Gouvernement annonce le report d'un an du protocole PPCR. Avouez que là encore, les intentions d'un dialogue social de qualité affiché par nos dirigeants, démarre sur des fondations pour le moins instables...

Localement, nous sommes réunis ce jour en CAP Locale pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2018. Nous vous rappelons que **FO-DGFIP** est le seul syndicat à défendre la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale. Les élus **FO-DGFIP** dénoncent cependant la baisse drastique opérée sur les potentialités offertes aux Directions locales, privant ainsi les agents de perspectives en matière de promotion.

Dans un contexte fortement dégradé, les agents ont besoin d'un signe fort de reconnaissance de la part de leur Administration, or, il n'en est rien. En effet, au travers de ces promotions peau de chagrin, les agents se sentent dévalorisés dans l'exercice de leurs missions, pire, leur motivation décline inlassablement. Pour preuve, en 2016, il y avait 117 agents qui postulaient sur la liste d'aptitude, 95 agents en 2017 et seulement 87 en 2018. En comparaison, à l'aube de la disparition du « **droit au retour** », c'est 220 candidatures qui étaient recensés dans le département !:

Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B et **FO-DGFIP**, fidèle à ses revendications, condamne l'abandon du droit au retour et exige son rétablissement immédiat pour tous, compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents concernés.

Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires : Laurent BRIOUL, Yannig BOURGAIN & Justine KORKUT

Suppléants : Laurence DIDAUX, Catherine ROUX & Franck BAHIER

Experts : Jacques REGNIER & Sylvie MANIEZ